



# COMMUNE DE BASSINS

## Election à la syndicature du 24 novembre 2024

### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste 1, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Denis Currat**, né le 11 juillet 1973, originaire de La Verrerie (FR), domicilié à la rue du Battoir 24, 1269 Bassins, est **élu tacitement Syndic** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 5 juillet 2024.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau :  
Bernard Treboux



La Secrétaire suppléante :  
Katia Lang

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Bassins, le 14 octobre 2024